

Une loi « bien vieillir » qui ne règle rien

PUBLIÉ LE 28 MAR. 2024

Énième coquille vide, la loi « bien vieillir » votée le 20 mars dernier, à l'Assemblée nationale, déçoit par son manque d'ambition. La prise en charge et la prévention de la perte d'autonomie étaient pourtant une des promesses de campagne de la première élection d'Emmanuel Macron, avec des mesures d'autant plus attendues dans le sillage du scandale Orpea et l'épidémie de coronavirus.

Entre l'instauration d'un Service Public Départemental de l'Autonomie sans réels moyens alloués, quelques maigres mesures en faveur des résidents d'Ehpad ou encore des remaniements symboliques pour le secteur de l'aide à domicile, la loi n'est finalement qu'un préambule timide pour une future loi « Grand âge » qui risque d'être tout aussi décevante.

Rien sur les salaires, sur les conditions de travail, sur les statuts et les garanties collectives pour ces métiers à prédominance féminine. Or, la CGT le martèle : il est nécessaire de revaloriser ces métiers du lien et du soin en allouant 3% du PIB (80 milliards d'euros) à ce secteur et au moins 300 000 nouvelles embauches pour faire face aux inégalités les plus immédiates.

Mêmes interrogations concernant la stratégie nationale de lutte contre les maltraitances visant les personnes handicapées ou âgées, annoncée par la ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées, ce lundi 25 mars. Si l'on peut, en effet, saluer que l'État prenne ses responsabilités de contrôle sur plus de 9 200 établissements accueillant des personnes handicapées d'ici 2030, on peut également s'interroger sur sa responsabilité en termes de moyens alloués pour ces mêmes établissements. Dit autrement, le contrôle est une chose, combattre la maltraitance à la racine en est une autre. L'État est ici juge et partie dans ces institutions dépendant de lui ou de ses partenaires. Contrôler sans proposer des nouveaux moyens, sans plan de recrutements ou de formations, sans réfléchir à l'organisation du travail, aux droits des usager·es, n'amènera que plus de pressions sur des personnels déjà bien malmené·es.

Une énième déception d'autant plus forte que cette stratégie se base sur les travaux des États Généraux de la maltraitance dont la proposition d'un ratio minimal d'encadrement (effectifs de l'établissement/nombre de résident·es ou usager·es) n'a pas été retenue par le gouvernement ... et où les suppressions d'emplois se multiplient dans de nombreux EHPAD qui en manquent pourtant cruellement.

Cela revient à rejeter la responsabilité de tous les maux du médico-social sur ses travailleur·es, à l'heure même où ces dernier·es se mobilisent pour leurs conditions de travail et pour l'amélioration de la prise en charge des usager·es, comme à l'Ehpad Arc-en-Ciel de Bezons. Rappelons qu'il aura fallu 18 jours de grève pour que les personnels de cet Ehpad gagnent sur leurs revendications de formation, de revenus et de remplacement des effectifs et sur l'amélioration de la prise en charge des résident·es par la mise en place d'un véritable projet d'établissement, piloté avec les soignant·es, les familles et la direction.

C'est pour aller dans ce sens que la CGT revendique **la sortie des Ehpad de ce système marchand et financiarisé et la création d'un véritable [Service Public de l'Autonomie](#)**, regroupant et intégrant l'ensemble des structures et des personnels à domicile ou en établissement.

C'est aussi pourquoi les salarié·es du secteur social et médico-social sont appelé·es à manifester le 4 avril prochain. Ils exigent des moyens à la hauteur des besoins de la population et du fonctionnement des établissements par l'augmentation du financement permettant la reconnaissance de leur métier et l'ouverture de places et de lits.

Montreuil, le 28 mars 2024